



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Observatoire des prix des services d'eau et d'assainissement du bassin Loire-Bretagne

Enquête sur le prix de l'eau en 2006

L'enquête sur le prix de l'eau en 2006 dans le bassin Loire-Bretagne a été réalisée par Ecodécision, bureau de conseil en environnement - 8 place de la Fontaine - 95000 CERGY.

L'enquête et la publication des résultats sont coordonnées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, direction de l'évaluation et de la prospective.

ISBN : 978-2-916869-08-7



L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public de l'Etat. Elle perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau selon le « principe pollueur – payeur » et les redistribue sous forme de subventions pour aider les projets de stations d'épuration ou d'amélioration et de protection de la ressource en eau. En 2007, les aides accordées aux travaux engagés par les collectivités locales en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif s'élève à plus de 180 millions d'euros.

En partenariat avec les services de l'Etat, l'agence est chargée de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau qui demande notamment de mieux connaître les flux financiers du secteur public de l'eau et de l'assainissement. Ce texte fait écho à la préoccupation grandissante des élus et du grand public au sujet du prix de l'eau.

Ce contexte a incité l'agence de l'eau à produire une information sur la facture des usagers du bassin Loire-Bretagne pour l'année 2006. L'enquête s'appuie sur un échantillon de 2 331 communes représentatif de la diversité en termes de taille ou encore en termes d'organisation (communes adhérant ou non à un regroupement communal, en délégation de service public ou en régie...).

Cette publication sur le prix de l'eau, première du genre dans le bassin Loire-Bretagne, est appelée à se renouveler régulièrement, de manière à suivre les évolutions. Ces éléments sont disponibles sur notre site internet www.eau-loire-bretagne.fr.

Je remercie les collectivités et les services qui ont bien voulu répondre à l'agence de l'eau dans un souci d'information et de transparence vis-à-vis des usagers et des consommateurs du bassin. Le prix moyen de l'eau et de l'assainissement (3,18 € TTC/m³) est assez proche du prix moyen constaté dans les autres bassins et présente des variations au sein même du bassin Loire-Bretagne conformes aux particularités des territoires et de la ressource en eau.

Noël Mathieu

Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Sommaire

<i>Des monts d'Auvergne au littoral breton, un bassin étendu et très diversifié.....</i>	<i>3</i>
<i>Une enquête pour mieux connaître les prix de l'eau</i>	<i>4</i>
<i>Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2006 : 3,18 €/m³ TTC.....</i>	<i>5</i>
<i>La part de l'eau potable sur la facture d'eau : 1,49 €/m³ ht.....</i>	<i>6</i>
<i>La part de l'assainissement collectif sur la facture d'eau : 1,26 €/m³ ht.....</i>	<i>7</i>
<i>Les redevances perçues par l'agence de l'eau</i>	<i>8</i>
<i>Les facteurs de variation du prix de l'eau.....</i>	<i>9</i>
<i>La présence d'un assainissement collectif.....</i>	<i>10</i>
<i>La taille de la commune.....</i>	<i>11</i>
<i>Le mode d'organisation du service de l'eau</i>	<i>12</i>
<i>Le prix de l'eau est plus élevé sur le littoral.....</i>	<i>13</i>
<i>Le prix de l'eau par sous-bassins</i>	<i>15</i>
<i>Allier-Loire amont : 2,90 €/m³.....</i>	<i>17</i>
<i>Loire aval-côtiers vendéens : 3,26 €/m³.....</i>	<i>18</i>
<i>Loire moyenne : 2,95 €/m³.....</i>	<i>19</i>
<i>Mayenne-Sarthe-Loir : 2,85 €/m³.....</i>	<i>20</i>
<i>Vienne et Creuse : 2,74 €/m³.....</i>	<i>21</i>
<i>Vilaine-côtiers bretons : 3,74 €/m³.....</i>	<i>22</i>
<i>Le prix de l'eau en dehors du bassin Loire-Bretagne.....</i>	<i>23</i>



Des monts d'Auvergne au littoral breton, un bassin étendu et très diversifié

Le bassin Loire-Bretagne est constitué de 3 entités principales : le bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), les bassins côtiers bretons (30 000 km²) et les bassins côtiers vendéens et du Marais poitevin (9 000 km²). Il représente ainsi 28 % du territoire de la France métropolitaine.

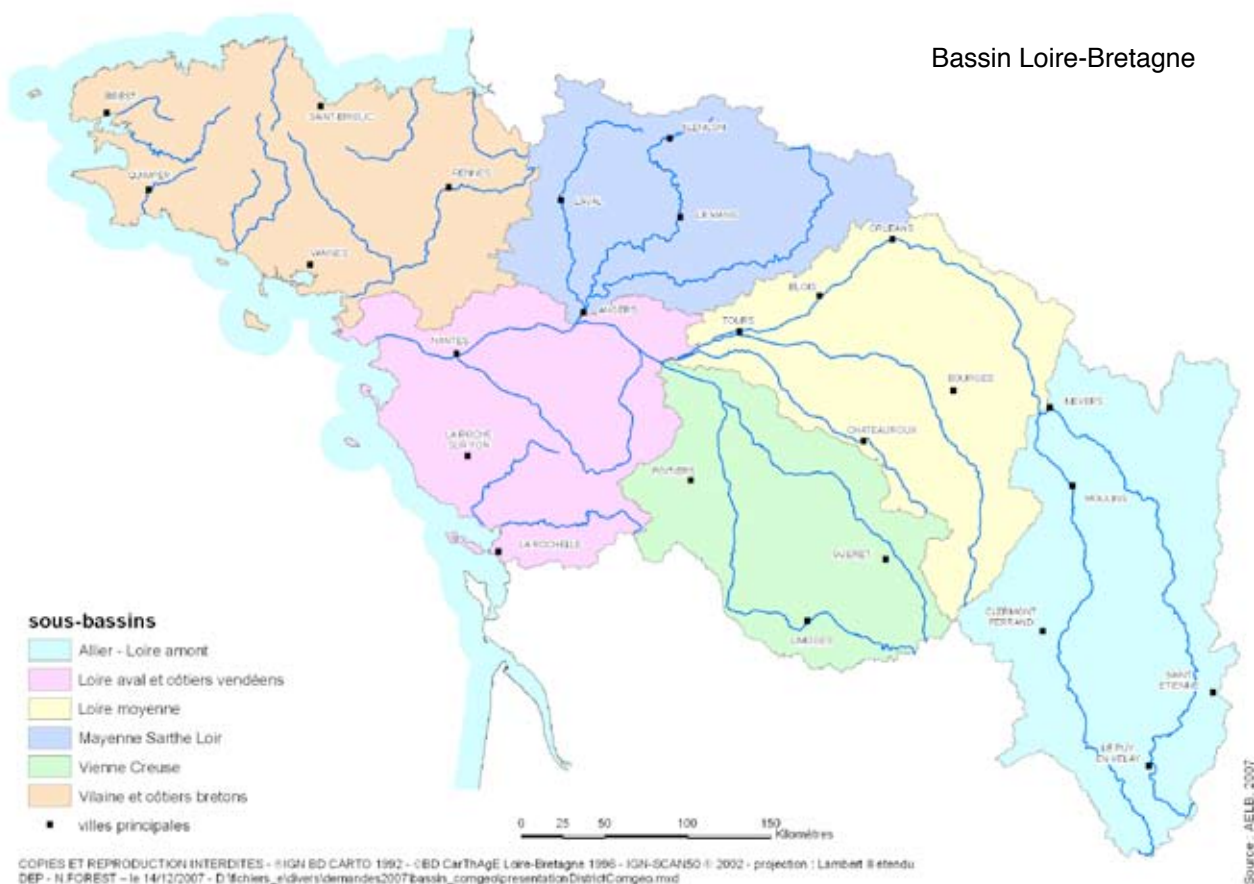
Le territoire du bassin présente une empreinte rurale marquée : la densité moyenne est de 75 habitants au km², pour une densité moyenne française de 94 habitants au km². Sur les 7 368 communes appartenant au bassin Loire-Bretagne, près de 5 000 communes comptent moins de 1000 habitants. Le bassin concentre les deux tiers des activités d'élevage français, et 50 % dans les seuls départements bretons, mais aussi près de 50 % des productions céréalières avec notamment les régions Centre et Poitou-Charentes.

L'activité industrielle (20 % de la production industrielle nationale) porte l'empreinte de cette caractéristique agricole, avec une production agro-alimentaire dominante dans l'ouest et le centre du bassin.

Enfin, avec ses 2 600 km de façade littorale (40 % de la façade maritime métropolitaine), le bassin rassemble 50 % de l'activité française de pêche et de conchyliculture, et bien sûr une activité de tourisme essentielle pour son économie.

Un découpage en six sous-bassins

Parce que le bassin hydrographique Loire-Bretagne est un territoire très vaste, le comité de bassin, instance composée de toutes les catégories d'usagers de l'eau, s'appuie sur des commissions géographiques créées dans six sous-bassins. Ce découpage permet de prendre en compte les enjeux locaux et d'assurer une concertation au plus près du terrain.



Une enquête pour mieux connaître les prix de l'eau

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a souhaité mettre en place une première enquête sur le prix de l'eau qui permette d'établir un prix moyen sur le bassin, sur ses six sous-bassins et sur sa frange littorale. L'enquête apporte également une image de la variété des situations en matière de prix et d'organisation des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif.

Compte tenu du très grand nombre de communes du bassin Loire-Bretagne, la collecte des données a été réalisée sous forme d'enquête postale auprès d'un échantillon de 2 331 communes représentatif à la fois de la diversité des communes et du poids de la population.

Les informations demandées portaient sur :

- le type d'organisation des services de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif (commune seule ou regroupement communal, régie ou délégation),

- quelques données techniques simples (habitants desservis, nombre d'abonnés, longueurs des réseaux, volumes facturés),
- le prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

92 % des communes de l'échantillon ont répondu à l'enquête, regroupant 70 % de la population du bassin Loire-Bretagne (8,4 millions d'habitants). Ce taux de réponse, très satisfaisant, n'aurait pas pu être atteint sans la coopération des interlocuteurs contactés (collectivités et délégataires notamment).

Les données sur les factures ont permis d'établir des prix moyens. Tous les prix présentés dans les pages suivantes sont calculés pour une consommation annuelle de 120 m³ et sont toutes taxes comprises (sauf mention explicite). C'est la base dont se sert l'INSEE pour estimer le coût de l'eau potable et de l'assainissement pour un foyer. Cela correspond à une consommation d'une « famille moyenne de deux ou trois personnes ».



Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2006 : 3,18 €/m³ TTC

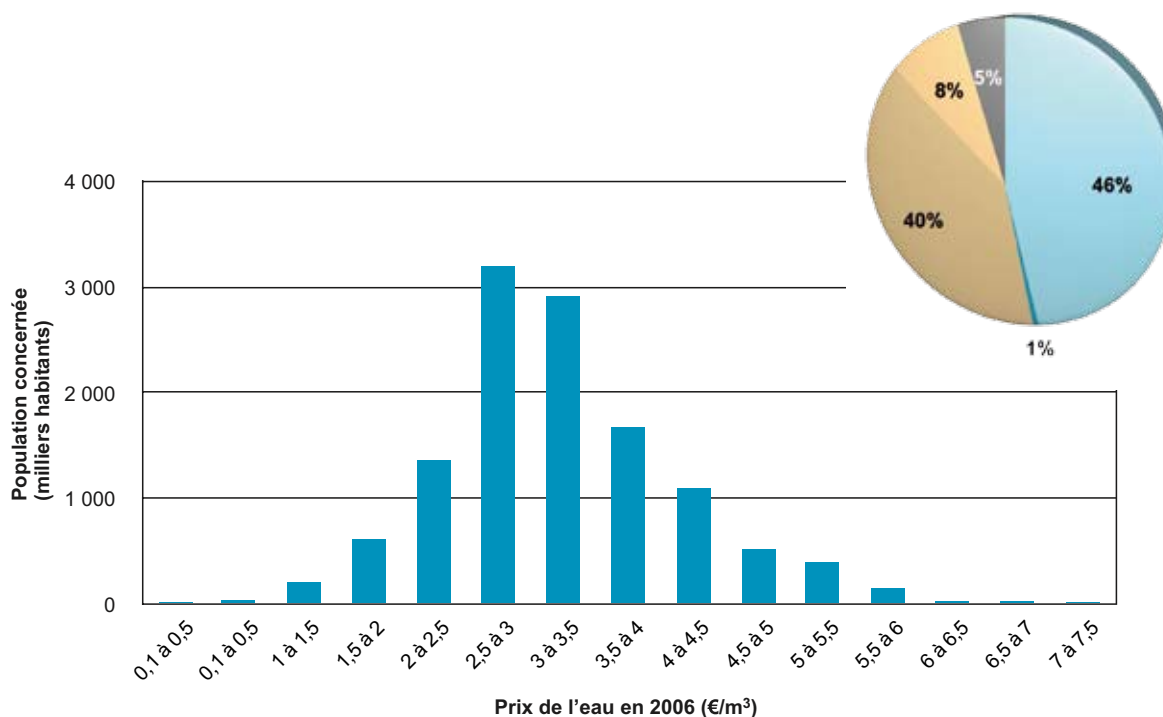
La facture moyenne pour un foyer du bassin consommant 120 m³/an s'élève à 3,18 €/m³ TTC, soit près de 382 €/an.

En suivant le découpage prévu par l'arrêté du 10 juillet 1996¹, la décomposition de la facture est la suivante :

FACTURE TYPE MOYENNE		prix 2006 (€ par m ³)	Pourcentages
Production - distribution de l'eau	Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	46 %
	Redevance prélèvement (agence de l'eau)*	0,02	1 %
Collecte et traitement des eaux usées	Total service d'assainissement collectif	1,26	40 %
	Redevance pollution (agence de l'eau)	0,26	8 %
Total ht		3,03	
TVA (tous les services ne sont pas assujettis à la TVA)		0,15	5 %
Total TTC		3,18	

* La redevance prélèvement n'apparaît pas toujours distinctement sur la facture. Elle est parfois incluse dans le prix du service.

Composition du prix de l'eau moyen en 2006



- ▶ 80 % de la population du bassin paye un prix compris entre 2,20 €/m³ et 4,33 €/m³
- ▶ 10 % paye moins de 2,20 €/m³
- ▶ 10 % paye plus de 4,33 €/m³

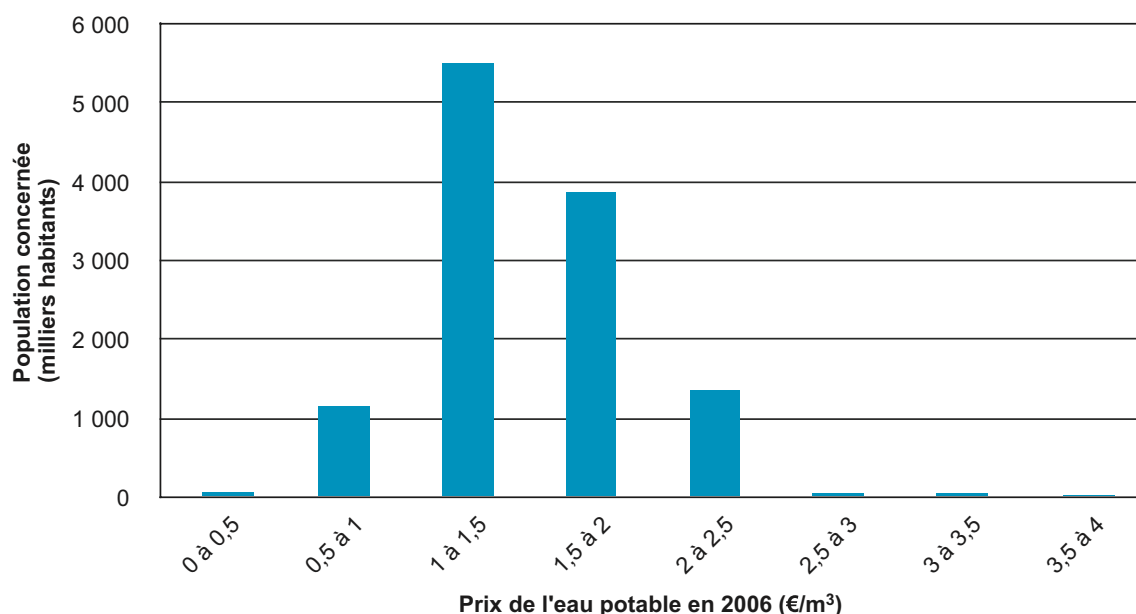
	Tranche de prix (€/m ³ pour 120 m ³ /an)		
	0 à 2,2	2,2 à 4,3	plus de 4,3
Pourcentage de la population	10	80	10
Pourcentage des communes	33,5	58,5	8

¹ Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées (Journal officiel du 23 juillet 1996)

La part de l'eau potable sur la facture d'eau : 1,49 €/m³ ht

Le prix moyen payé au service de production et de distribution d'eau potable, hors taxes et redevances, est de 1,49 €/m³ pour une consommation annuelle de 120 m³. Il est dû à une part fixe de 45,70 €/an et une part proportionnelle de 1,11 €/m³.

- ▶ 80 % de la population paye un prix compris entre 1,00 €/m³ et 2,04 €/m³
- ▶ 10 % paye moins de 1,00 €/m³
- ▶ 10 % paye plus de 2,04 €/m³



	Tranche de prix (€/m ³ pour 120 m ³ /an)		
	0 à 1,0	1 à 2	plus de 2
Pourcentage de la population	10	80	10
Pourcentage des communes	6,5	81	12,5

95% des abonnés à un service d'eau potable payent une part fixe pour l'eau potable. Cette part représente en moyenne 26 % du prix de l'eau potable. C'est principalement dans des petites communes que la part fixe est la plus élevée : elle représente plus de 30 % du prix de l'eau potable.

L'arrêté du 6 août 2007² établit que, à compter du 01/01/2008, la part fixe, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement, ne doit pas dépasser 40 % du coût total du service (50 % pour les communes rurales définies par le code général des collectivités territoriales). En 2010 le seuil passera à 30 % (40 % pour les communes rurales). Ces seuils ne s'appliquent pas aux prix étudiés, en vigueur au 01/01/2006. Mais, en situant les prix 2006 par rapport à ces limites (voir tableau ci-dessous), on peut se faire une idée des changements nécessaires à partir de 2008 pour respecter l'arrêté.

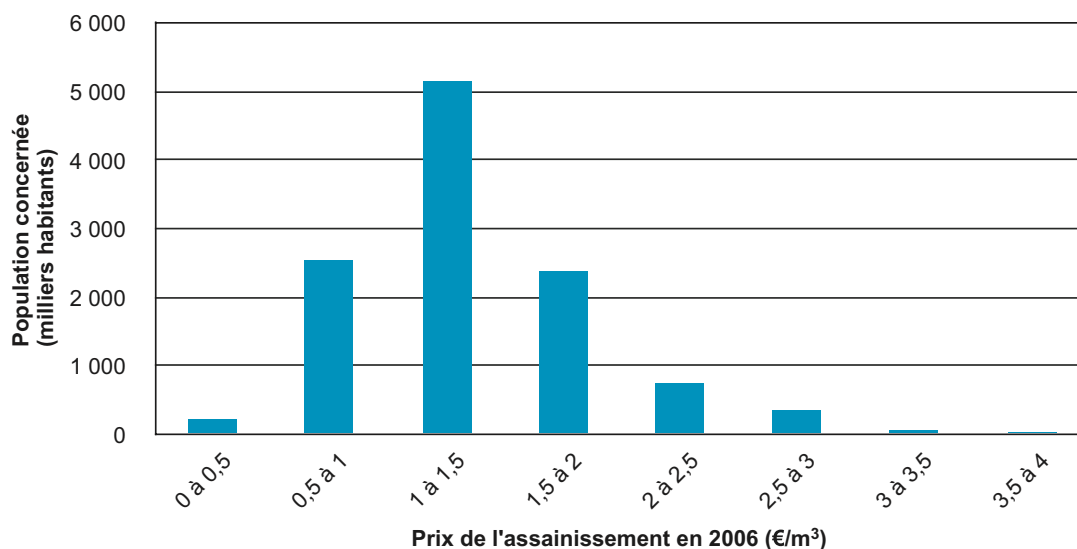
	Poids de la part fixe dans le prix total ht de l'eau potable (base facture pour 120 m ³ /an)				
	pas de part fixe	> 0 % à 30 %	30 % à 40 %	40 % à 50 %	plus de 50 %
Pourcentage de la population	5	80,5	10,5	3	1
Pourcentage des communes	3	57,5	25,5	10	4

² Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé (Journal officiel du 21 septembre 2007)

La part de l'assainissement collectif sur la facture d'eau : 1,26 €/m³ ht

Le prix moyen payé au service d'assainissement collectif, hors taxes et redevances, est de 1,26 €/m³. Il se décompose en une part fixe de 19,67 €/an et une part proportionnelle de 1,10 €/m³.

- ▶ 80 % de la population paye un prix compris entre 0,62 €/m³ et 1,98 €/ m³
- ▶ 10 % paye moins de 0,62 €/m³
- ▶ 10 % paye plus de 1,98 €/m³



	Tranche de prix (€/m ³ pour 120 m ³ /an)		
	0 à 0,62	0,62 à 1,98	plus de 1,98
Pourcentage de la population	10	80	10
Pourcentage des communes	37	53	10

La part fixe est nettement plus réduite pour l'assainissement que pour l'eau potable. En moyenne, la part fixe représente 13 % du montant payé pour l'assainissement collectif. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la part fixe est en grande partie liée aux coûts de gestion des abonnés et de facturation, et que ces coûts ne doublent pas lorsque l'on ajoute un service d'assainissement collectif au service d'eau potable.

	Poids de la part fixe dans le prix total ht de l'eau potable (base facture pour 120 m ³ /an)				
	pas de part fixe	> 0 % à 30 %	30 % à 40 %	40 % à 50 %	plus de 50 %
Pourcentage de la population*	45,5	44	5	3,5	2
Pourcentage des communes	27,5	45	10,5	9	8

*Population vivant dans une commune équipée en assainissement collectif.

Les redevances perçues par l'agence de l'eau

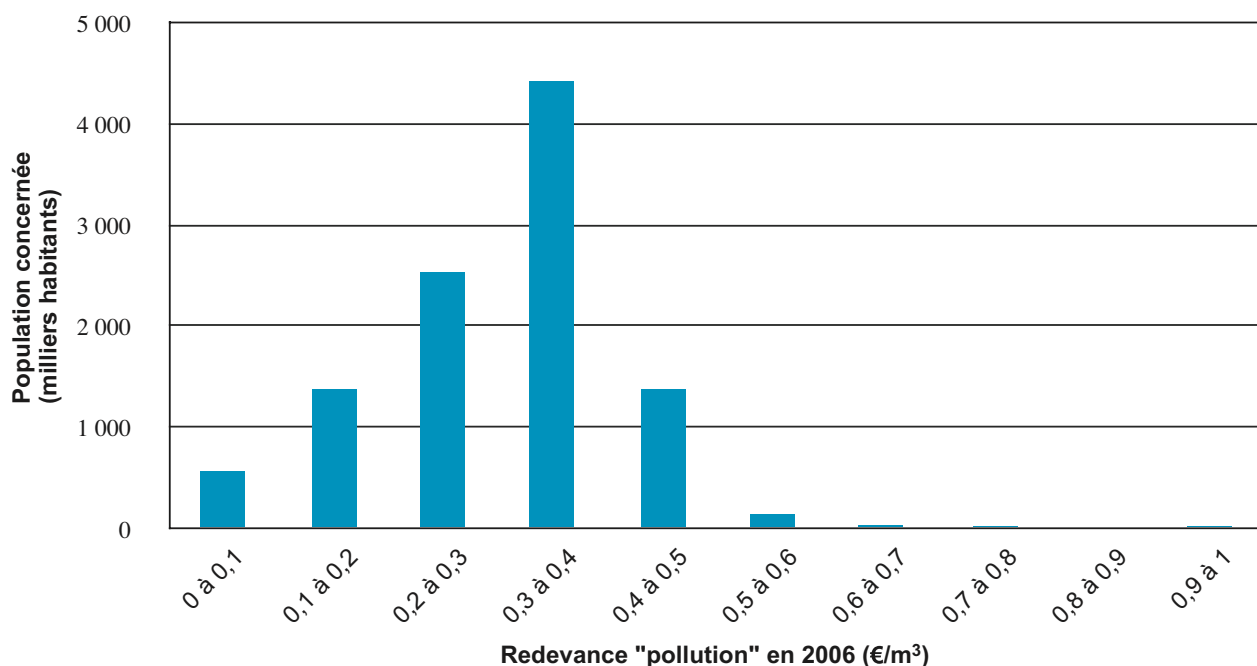
Un certain nombre de redevances et de taxes sont perçues dans la facture d'eau des abonnés. C'est le cas de la redevance « prélèvement » et de la redevance « pollution », perçues pour le compte de l'agence de l'eau.

La redevance « prélèvement » est modulée selon des zones définies par le comité de bassin, en fonction de la vulnérabilité de la ressource.

► Toutes communes confondues, le montant moyen observé est de 0,02 €/m³.

La redevance « pollution » était calculée, jusqu'en 2007 inclus, au moyen d'une formule tenant compte des caractéristiques de la collectivité (consommation, population permanente totale, population permanente agglomérée et population saisonnière agglomérée) et de sa localisation (zones définies par le comité de bassin). Jusqu'en 2007 toujours, les abonnés des collectivités comptant moins de 400 habitants agglomérés en étaient exonérés. La redevance pollution concerne 42 % des communes du bassin, totalisant 86 % de sa population.

► Toutes communes confondues, en 2006, le montant moyen de la redevance « pollution » est de 0,26 €/m³.



Si l'on ne s'intéresse qu'aux communes assujetties, le montant moyen de la redevance « pollution » est de 0,29 €/m³, soit 9 % du prix total de la facture d'eau.

A partir de 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31 décembre 2006 modifie le calcul des redevances. Les redevances seront toujours perçues au travers de la facture d'eau. Cependant, désormais, elles s'appliquent à l'ensemble des habitants du bassin Loire-Bretagne. L'assiette correspond au volume d'eau facturé aux abonnés domestiques et assimilés. Les nouvelles redevances seront appliquées de façon progressive dans les communes non redevables en 2007 (pour en savoir plus, voir le site internet de l'agence www.eau-loire-bretagne.fr).

Les facteurs de variation du prix de l'eau

L'enquête a permis de mieux cerner certains facteurs qui expliquent en partie les variations du prix de l'eau et qui sont présentés dans les pages suivantes :

- ▶ la présence ou non d'un service d'assainissement collectif,
- ▶ la taille de la commune,
- ▶ le mode d'organisation du service de l'eau.

Ces facteurs ne sont cependant pas exhaustifs. En effet, la variabilité du prix de l'eau dépend également d'autres éléments qui n'ont pas été explorés dans le cadre de cette enquête, tels que :

- ▶ le contexte environnemental (rareté et qualité de la ressource, sensibilité du milieu récepteur, proximité de la ressource),
- ▶ la densité de l'habitat, dont le degré de dispersion influe sur la longueur moyenne du réseau par habitant,
- ▶ l'importance de la population saisonnière,
- ▶ la gestion du patrimoine des équipements (rythme et importance du renouvellement).

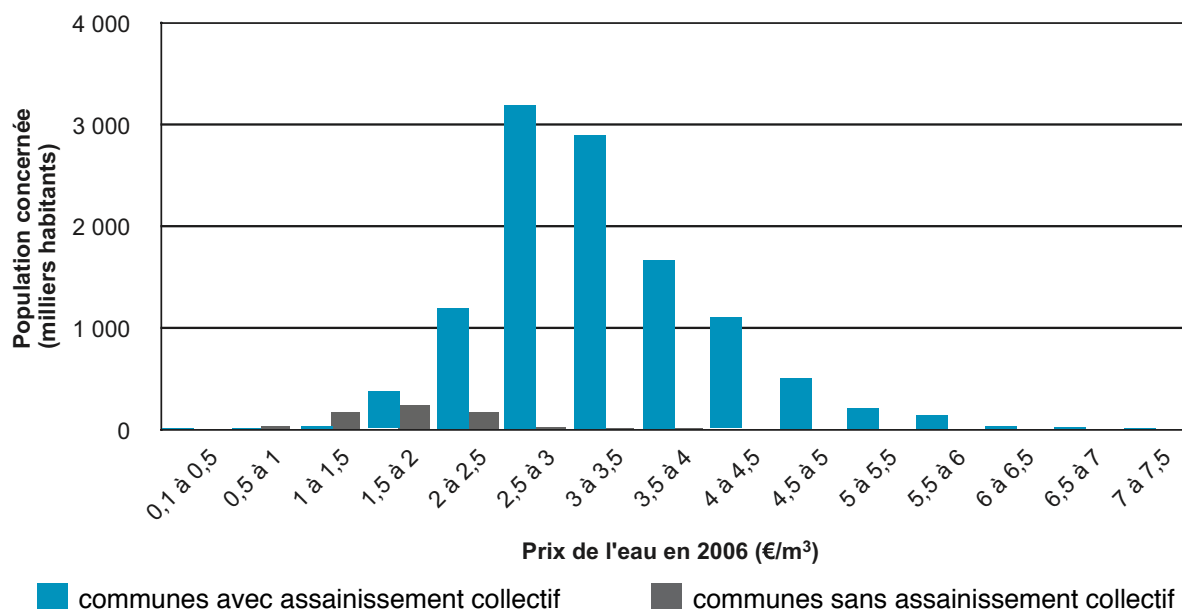
Ces éléments peuvent peser plus lourdement sur le prix de l'eau que les premiers cités.



Les facteurs de variation du prix de l'eau

La présence d'un assainissement collectif

La présence d'un service d'assainissement collectif est le premier facteur explicatif des variations de prix d'une commune à l'autre : 70 % des communes disposent d'un tel service. Cela se traduit par un quasi-doublement du prix de l'eau par rapport aux communes ne disposant pas d'un service d'assainissement collectif.

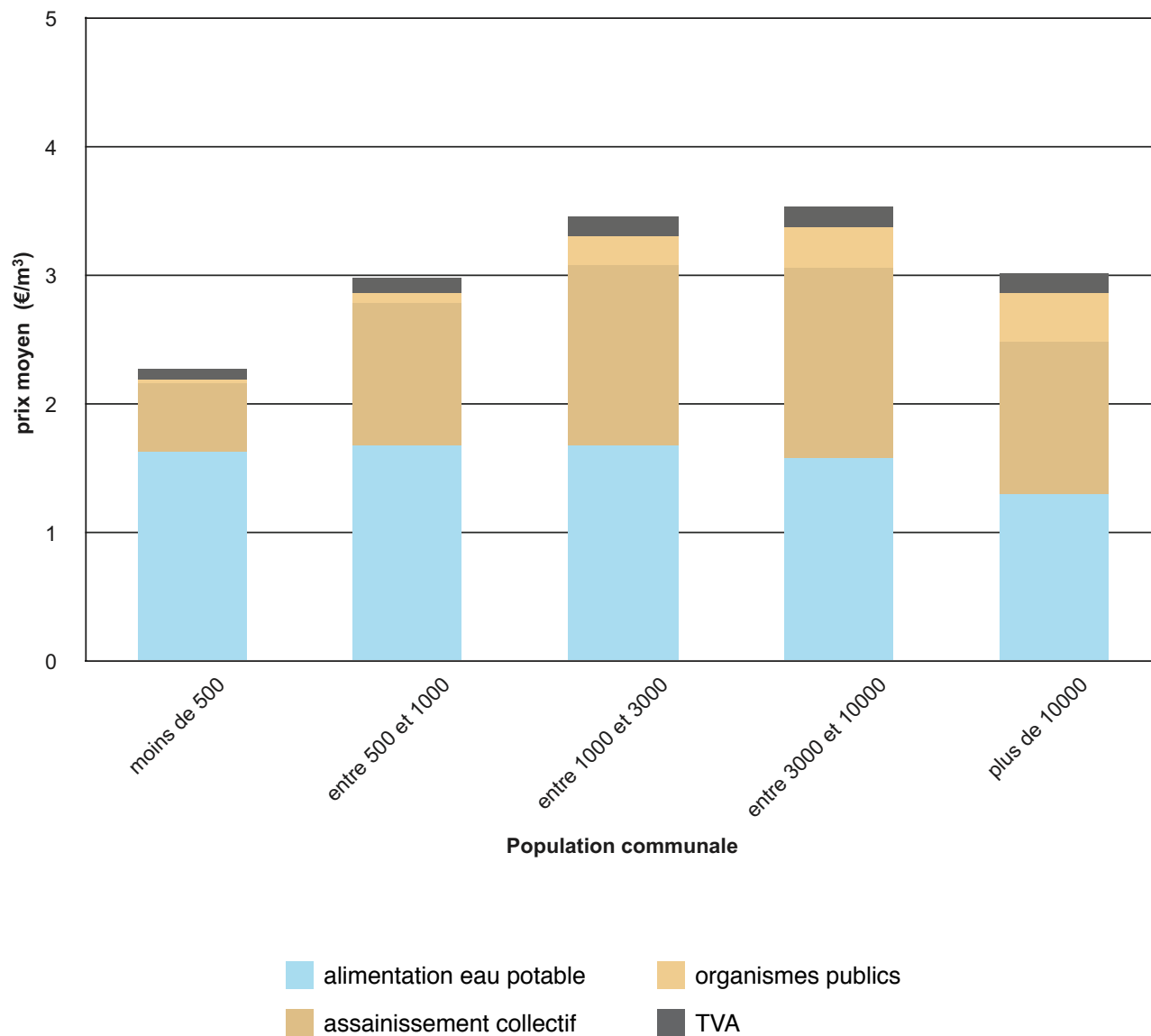


Le coût de l'assainissement non collectif n'est pas pris en compte dans cette enquête. Les ménages concernés supportent cependant le prix de l'installation, du contrôle, de l'entretien et de la réhabilitation de leur système. Depuis 2005, les communes sont chargées de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC), dont le rôle est de garantir, sous forme de prestations de service, la qualité de la conception, de la réalisation et du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Le financement des prestations se traduit par l'institution d'une redevance d'assainissement non collectif gérée localement. A titre d'exemple, sur les quelques communes qui ont répondu à ce sujet, le prix du contrôle des installations varie de 50 € à 90 € par unité. Quelques services facturent le contrôle sous forme de redevance annuelle incluse dans la facture d'eau.

Les facteurs de variation du prix de l'eau

La taille de la commune

On observe que le prix moyen de l'eau augmente avec la population dans les communes de moins de 10 000 habitants. Au-delà, le prix diminue légèrement.



Dans les communes de moins de 3 000 habitants, l'augmentation du prix moyen de l'eau selon le nombre d'habitants résulte principalement de l'apparition progressive sur la facture du service de l'assainissement collectif. A partir de 3 000 habitants, toutes les communes sont équipées d'un réseau de collecte des eaux usées.

Au dessus de 10 000 habitants le prix moyen baisse. Les économies d'échelle semblent réduire à la fois la part eau potable et la part assainissement collectif. Ces économies d'échelle résultent principalement de la possibilité d'amortir certains coûts sur un plus grand nombre d'abonnés, mais également d'une moindre longueur du réseau par habitant du fait de la plus grande densité de l'urbanisation.

Les facteurs de variation du prix de l'eau

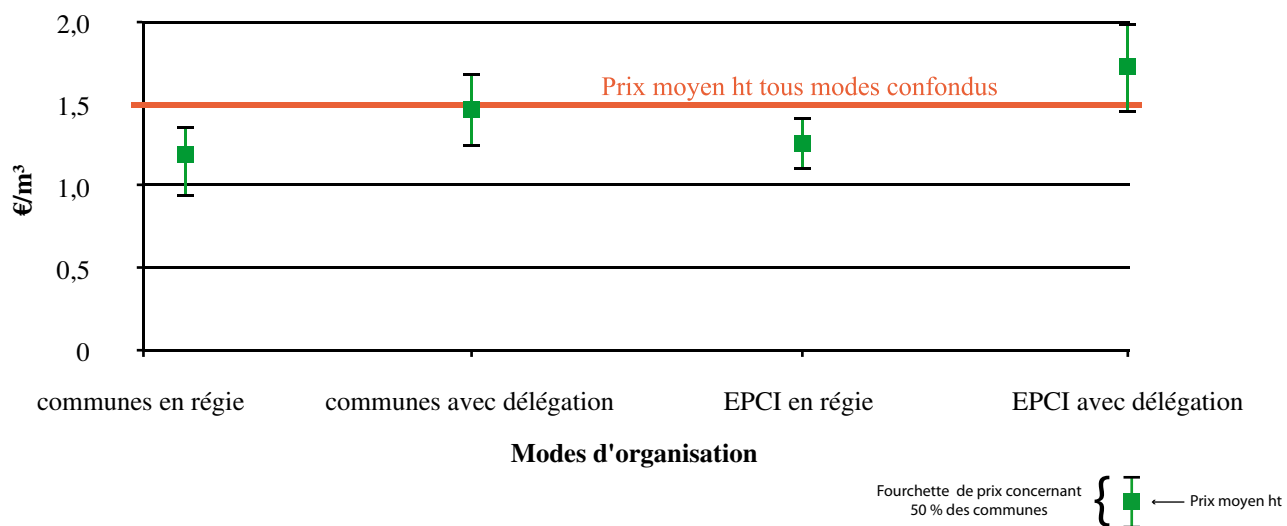
Le mode d'organisation du service de l'eau

Pour le service d'eau potable, la gestion sous forme communale est minoritaire dans le bassin. La délégation concerne 60 % de la population et des communes. Le mode de gestion le plus répandu est le regroupement en établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec délégation de service.

Mode gestion	Pourcentage des communes	Pourcentage de la population
Communes en régie	15	18
Communes avec délégation	6	18
EPCI* en régie	23	21
EPCI avec délégation	56	43

* établissement public de coopération intercommunale

En moyenne, le prix de l'eau potable dans les services en régie directe est plus bas que dans les services avec délégation, et le prix des services communaux moindre que dans les services relevant d'un EPCI. Il convient toutefois d'être prudent dans l'interprétation de ce résultat. En effet, d'une part, les écarts de prix moyens selon les modes de gestion sont souvent liés à la complexité des situations techniques : la gestion en EPCI et la gestion en délégation permettent de disposer de moyens et de compétences que les services des communes isolées de taille petite à moyenne ne peuvent pas financer. D'autre part, il convient de tenir compte des dispersions des valeurs de prix à l'intérieur d'un même mode de gestion.

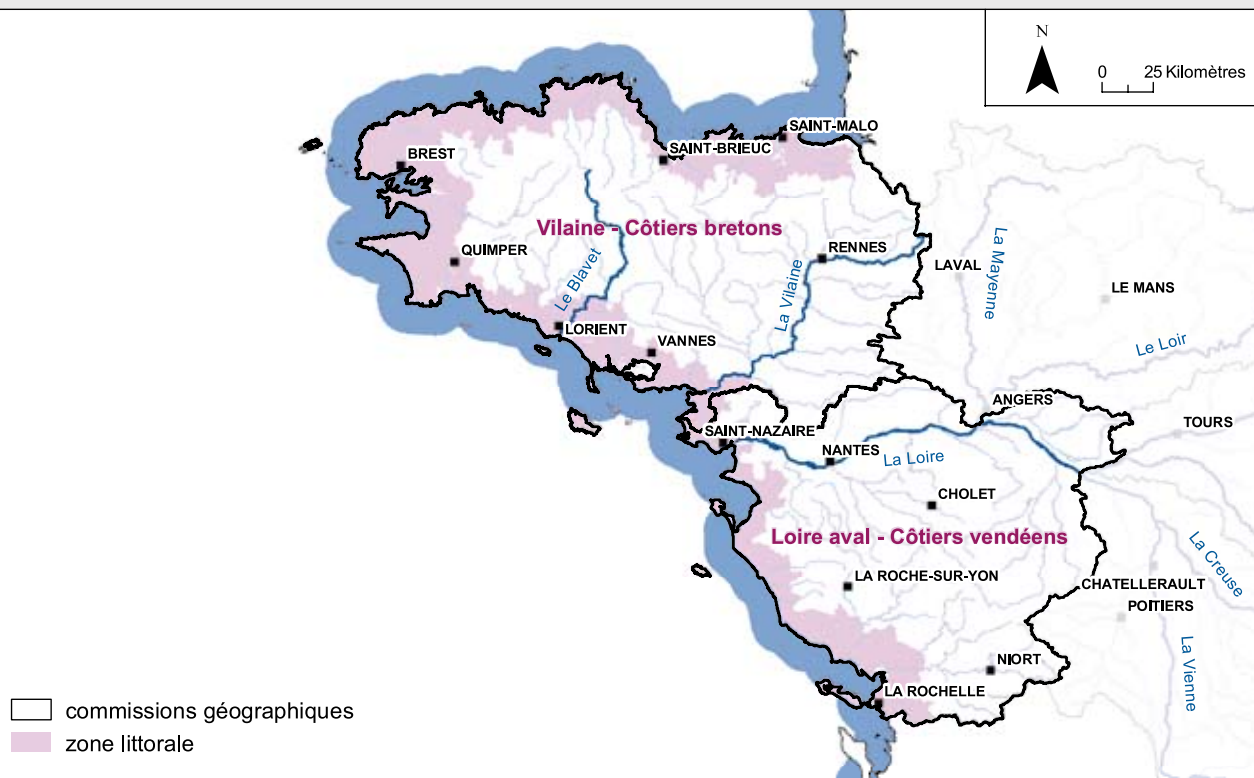


Pour le service d'assainissement collectif, une analyse analogue est en principe possible. Dans le cadre de cette enquête, les informations collectées sont apparues trop incomplètes pour permettre une telle analyse.

Les facteurs de variation du prix de l'eau

Le prix de l'eau est plus élevé sur le littoral

Zone littorale du bassin Loire-Bretagne



© Copyright BD Carto

ECODECISION - 2007

La zone littorale comprend l'ensemble des communes appartenant aux cantons littoraux. Elle regroupe 9 % des communes pour 18 % de la population du bassin Loire-Bretagne. Avec 3 472 habitants par commune, la taille moyenne des communes est plus de deux fois supérieure à celle du bassin (1 639 habitants par commune). 85 % des communes de la zone littorale sont équipées d'un service d'assainissement collectif.

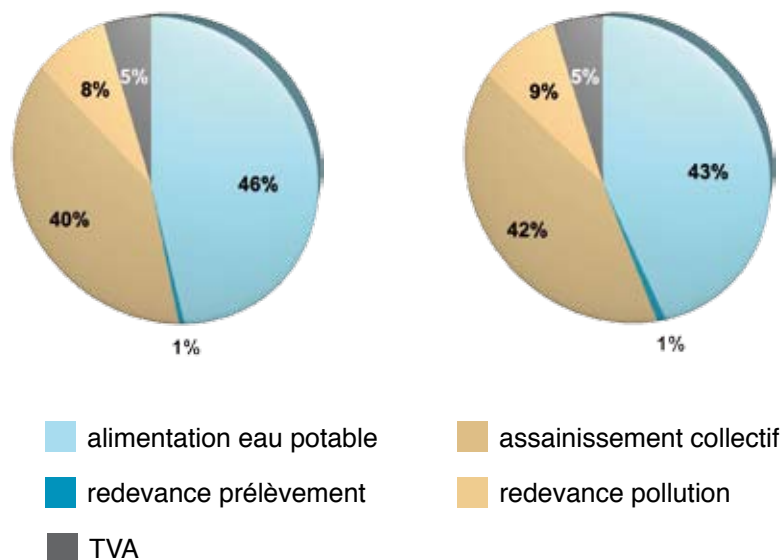
La population saisonnière en 2007 dans la zone littorale est de 1,85 million de personnes. Elle équivaut à 66 % de la population saisonnière totale du bassin Loire-Bretagne. Elle se concentre dans les communes disposant d'un service d'assainissement collectif. La population saisonnière représente un quasi doublement de la population résidente des communes de la zone littorale.

Le prix moyen total de l'eau sur le littoral est supérieur de 26 % à celui de la partie intérieure du bassin Loire-Bretagne (3,83 €/m³ sur le littoral contre 3,04 €/m³ dans la partie intérieure).

FACTURE TYPE MOYENNE	Bassin Loire-Bretagne euros / m ³	Intérieur euros / m ³	Littoral euros / m ³	Variation littoral / intérieur en pourcentage
Production-Distribution de l'eau				
Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	1,46	1,66	14
<i>Part fixe</i>	0,38	0,37	0,43	16
<i>Part proportionnelle</i>	1,11	1,09	1,23	13
Redevance prélèvement	0,02	0,02	0,02	n.s.
Collecte et traitement des eaux usées				
Prix du service d'assainissement collectif	1,26	1,18	1,63	38
<i>Part fixe</i>	0,16	0,14	0,25	79
<i>Part proportionnelle</i>	1,10	1,04	1,37	33
Organismes publics				
Redevance pollution	0,26	0,24	0,34	42
Total ht	3,03	2,90	3,65	26
TVA	0,15	0,14	0,18	29
Total TTC	3,18	3,04	3,83	26

Cette différence de tarifs s'explique principalement par le prix de l'assainissement collectif. Dans les zones littorales, ce prix se situe en moyenne à 38 % au-dessus de celui de l'intérieur. Le littoral étant très touristique, les infrastructures sont prévues pour supporter d'importantes variations saisonnières de la population. De plus, la proportion de communes équipées en assainissement collectif y est plus élevée qu'à l'intérieur, ce qui augmente le prix moyen de l'assainissement.

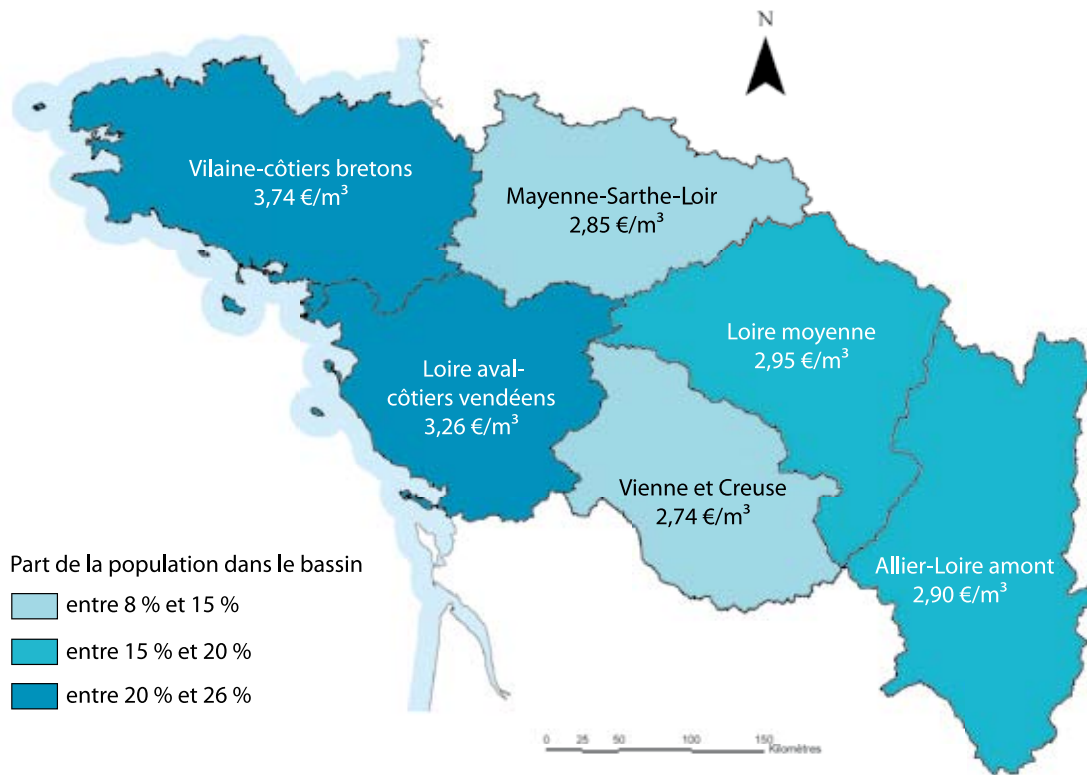
Bassin Loire-Bretagne : 3,18 €/m³ Littoral Loire-Bretagne : 3,83 €/m³



Pour la redevance « pollution », l'écart entre les zones littorale et intérieure est important en valeur relative (42 %), mais représente une différence faible (0,1 €/m³). Cette différence s'explique en grande partie par la plus grande densité de population permanente et saisonnière.

Le prix de l'eau par sous-bassins

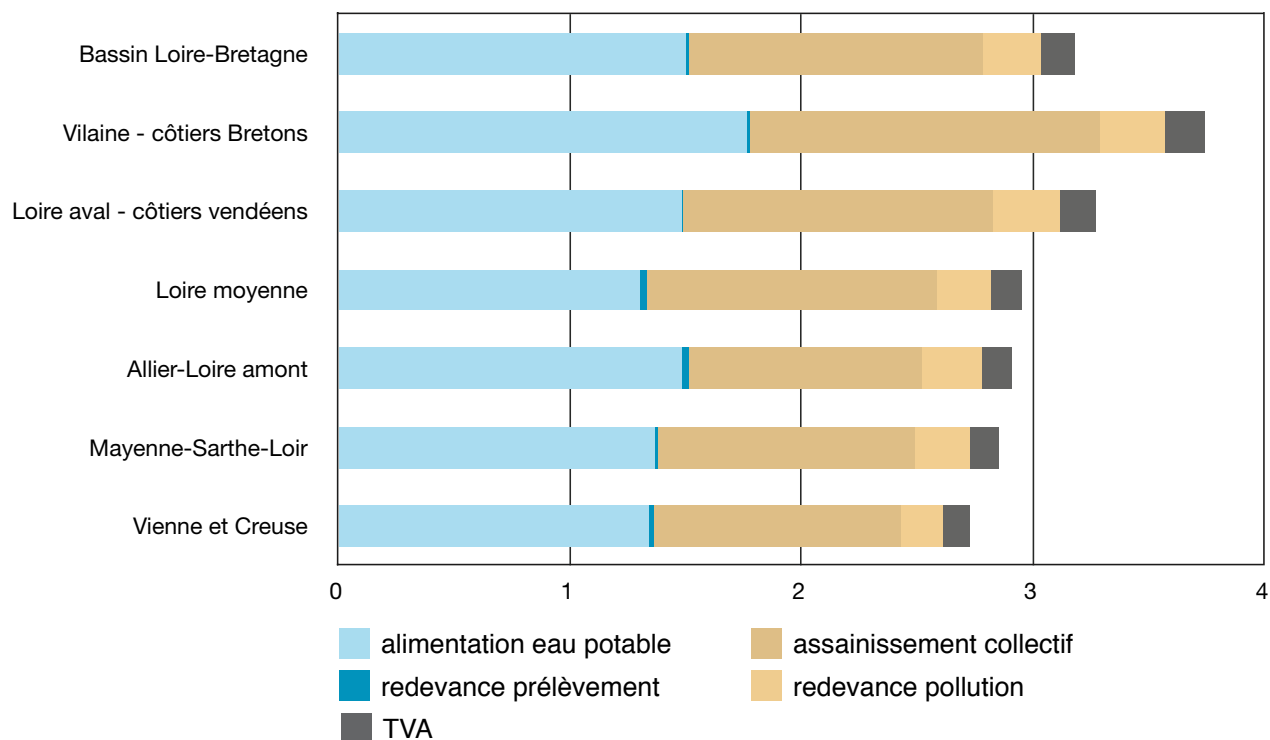
Prix moyen de l'eau par sous-bassin dans le bassin Loire-Bretagne



Source des données : enquête prix de l'eau 2006, RGP 1999

ECODECISION - 2007 / aelb-DIC





Il est intéressant de distinguer d'une part le prix de l'eau potable, d'autre part le prix de l'assainissement collectif.

Le prix moyen de l'eau potable le plus élevé est celui du sous-bassin Vilaine - côtiers bretons (1,76 €/m³), qui cumule les conséquences de la dégradation de la ressource et de la faiblesse des ressources souterraines. Les sous-bassins Loire aval - côtiers vendéens et Allier - Loire amont présentent un niveau intermédiaire de prix de l'eau potable (respectivement 1,47 et 1,48 €/m³). Les autres sous-bassins (Loire moyenne, Mayenne Sarthe Loir et Vienne et Creuse) ont le prix moyen le plus bas (1,30 à 1,36 €/m³).

Les variations du **prix de l'assainissement collectif** sont beaucoup plus importantes. Le sous-bassin Vilaine - côtiers bretons se distingue par le prix le plus élevé (1,51 €/m³). Les sous-bassins Loire aval - côtiers vendéens présentent également un niveau de prix supérieur à la moyenne du bassin (1,34 €/m³). Le sous-bassin Loire moyenne se situe dans la moyenne du bassin (1,25 €/m³). Les autres sous-bassins comprennent des prix relativement plus faibles (de 1,00 à 1,11 €/m³).

Allier-Loire amont : 2,90 €/m³



Le sous-bassin Allier-Loire amont regroupe 23 % des communes pour 17 % de la population du bassin Loire-Bretagne. La taille moyenne des communes est de 1 215 habitants. Près de 70 % des communes du sous-bassin sont équipées d'un service d'assainissement collectif.

Le montant total moyen de la facture d'eau dans le sous-bassin Allier-Loire amont est inférieur de 0,28 €/m³ à celui globalement observé dans le bassin Loire-Bretagne. Le prix moyen du service d'eau potable est équivalent à celui mesuré dans le bassin.

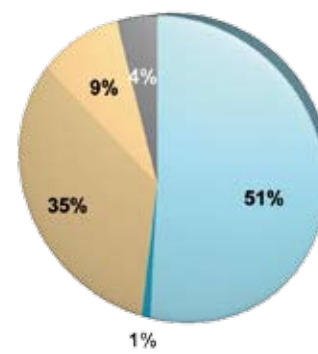
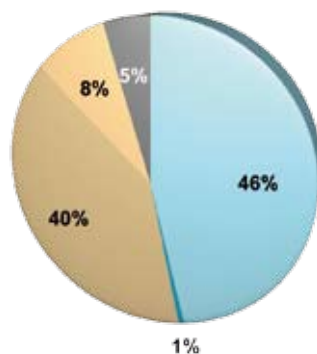
Le prix moyen des services d'assainissement collectif est en revanche très inférieur à celui des autres secteurs. Cela résulte d'un taux d'équipement en assainissement collectif plus faible que la moyenne mais aussi d'un prix moyen du service peu élevé à 1,06 €/m³ dans les communes équipées d'assainissement collectif.

FACTURE TYPE MOYENNE	Bassin euros / m ³	Allier-Loire amont euros / m ³
Production-Distribution de l'eau		
Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	1,48
<i>Part fixe</i>	0,38	0,34
<i>Part proportionnelle</i>	1,11	1,14
Redevance prélèvement	0,02	0,03
Collecte et traitement des eaux usées		
Prix du service d'assainissement collectif	1,26	1,00
<i>Part fixe</i>	0,16	0,11
<i>Part proportionnelle</i>	1,10	0,89
Organismes publics		
Redevance pollution	0,26	0,26
Total ht	3,03	2,77
TVA	0,15	0,13
Total TTC	3,18	2,90

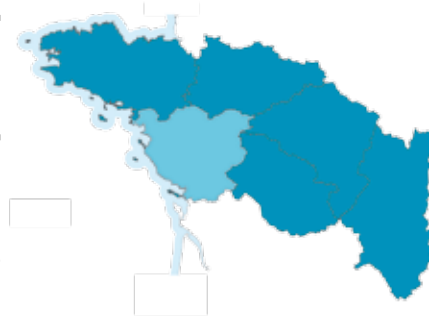
Bassin Loire-Bretagne : 3,18 €/m³

Allier-Loire amont : 2,90 €/m³

- alimentation eau potable
- redevance prélèvement
- TVA
- assainissement collectif
- redevance pollution



Loire aval-côtiers vendéens : 3,26 €/m³



Le sous-bassin Loire aval-côtiers vendéens regroupe 14 % des communes pour 22 % de la population du bassin Loire-Bretagne. La population du sous-bassin est répartie à 78 % dans la zone intérieure et 22 % dans la zone littorale. Près de 85 % des communes du sous-bassin sont équipées d'un service d'assainissement collectif (89 % pour les communes situées en zone littorale dans le sous-bassin). La taille moyenne des communes atteint 2 480 habitants (2 267 à l'intérieur, 3 761 sur le littoral).

Le prix moyen de l'eau dans le sous-bassin Loire aval-Côtiers vendéens est globalement supérieur à celui du bassin Loire-Bretagne (+ 3 %).

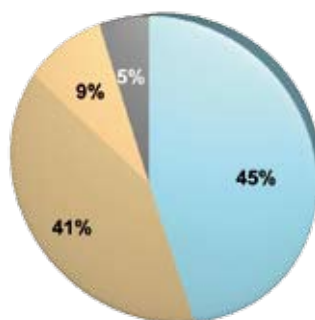
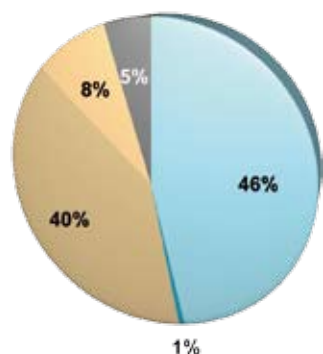
On peut cependant distinguer la partie intérieure, où le prix est légèrement inférieur à celui observé dans le bassin, et la zone littorale où le prix est nettement plus élevé que la moyenne générale du bassin (+ 18 %).

L'écart entre intérieur et littoral est faible pour le prix du service d'eau potable, mais élevé pour celui de l'assainissement collectif (+ 32 %). La différence est particulièrement marquée pour la partie fixe du prix de l'assainissement (24 centimes d'euros). Elle peut être expliquée par le contexte spécifique du littoral (densité de population résidente, forte population saisonnière...).

FACTURE TYPE MOYENNE	Bassin euros / m ³	Loire aval et côtiers vendéens euros / m ³	Intérieur euros / m ³	Littoral euros / m ³
Production-Distribution de l'eau				
Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	1,47	1,46	1,51
<i>Part fixe</i>	0,38	0,43	0,42	0,44
<i>Part proportionnelle</i>	1,11	1,04	1,04	1,07
Redevance prélèvement	0,02	0,01	0,01	0,01
Collecte et traitement des eaux usées				
Prix du service d'assainissement collectif	1,26	1,34	1,25	1,66
<i>Part fixe</i>	0,16	0,19	0,14	0,38
<i>Part proportionnelle</i>	1,10	1,15	1,11	1,28
Organismes publics				
Redevance pollution	0,26	0,29	0,26	0,39
Total ht	3,03	3,11	2,98	3,57
TVA	0,15	0,15	0,15	0,17
Total TTC	3,18	3,26	3,13	3,74

Bassin Loire-Bretagne : 3,18 €/m³

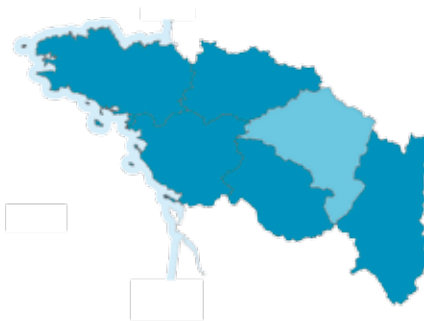
Loire aval-côtiers vendéens : 3,26 €/m³



- alimentation eau potable
- redevance prélèvement
- TVA
- assainissement collectif
- redevance pollution

Loire moyenne : 2,95 €/m³

Le sous-bassin Loire moyenne regroupe 15 % des communes pour 15 % de la population du bassin Loire-Bretagne. La taille moyenne des communes est de 1 648 habitants. Près de 65 % des communes du sous-bassin ont un service d'assainissement collectif.

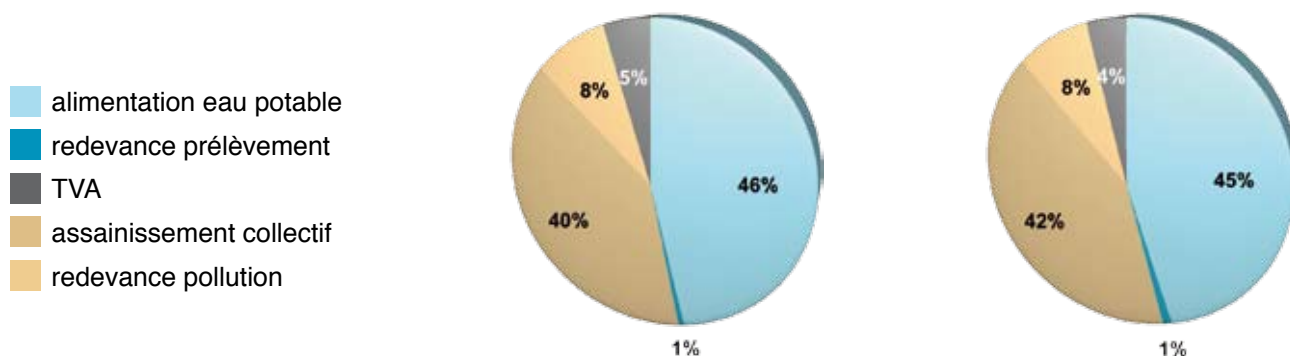


Le prix de l'eau dans le sous-bassin Loire moyenne est inférieur de 7 % au prix moyen du bassin Loire-Bretagne. Ce niveau bas est principalement lié au prix de l'eau potable qui est de 13 % inférieur au prix moyen du bassin. On peut expliquer cette différence par une économie d'échelle au sein des services, la taille moyenne des communes étant relativement élevée par rapport aux autres sous-bassins non littoraux, mais aussi par une ressource souterraine relativement abondante.

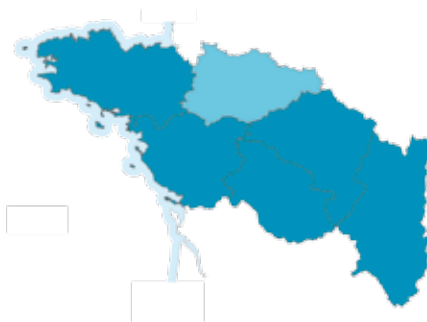
FACTURE TYPE MOYENNE	Bassin euros / m ³	Loire moyenne euros / m ³
Production-Distribution de l'eau		
Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	1,30
<i>Part fixe</i>	0,38	0,33
<i>Part proportionnelle</i>	1,11	0,97
Redevance prélèvement	0,02	0,03
Collecte et traitement des eaux usées		
Prix du service d'assainissement collectif	1,26	1,25
<i>Part fixe</i>	0,16	0,13
<i>Part proportionnelle</i>	1,10	1,12
Organismes publics		
Redevance pollution	0,26	0,24
Total ht	3,03	2,82
TVA	0,15	0,13
Total TTC	3,18	2,95

Bassin Loire-Bretagne : 3,18 €/m³

Loire moyenne : 2,95 €/m³



Mayenne-Sarthe-Loir : 2,85 €/m³



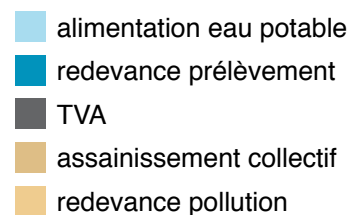
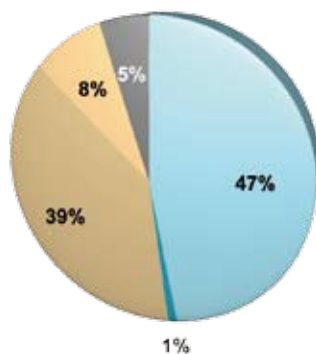
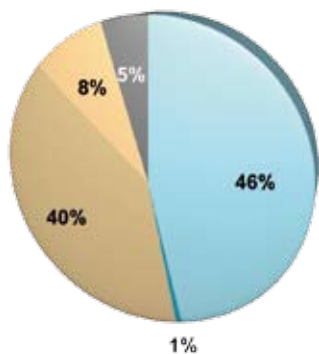
Le sous-bassin Mayenne-Sarthe-Loir regroupe 18 % des communes pour 12 % de la population du bassin Loire-Bretagne. La taille des communes y est relativement faible, 1 130 habitants en moyenne. Environ 65 % des communes du sous-bassin sont équipées d'un service d'assainissement collectif.

Le prix de l'eau dans le sous-bassin Mayenne-Sarthe-Loir est en moyenne inférieur de 10 % à celui du bassin Loire-Bretagne. Toutes les composantes du prix sont plus faibles que celles observées pour l'ensemble du bassin, l'écart le plus fort concernant le prix du service d'assainissement collectif (moins 12 % par rapport au prix moyen du bassin contre 9 % pour le service eau potable).

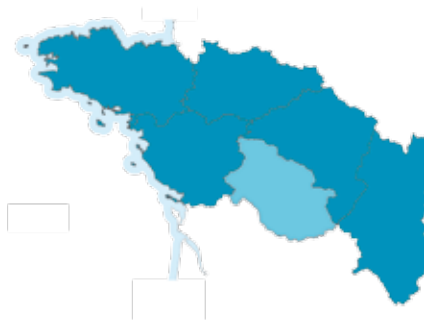
FACTURE TYPE MOYENNE	Bassin euros / m ³	Mayenne-Sarthe-Loir euros / m ³
Production-Distribution de l'eau		
Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	1,36
<i>Part fixe</i>	0,38	0,35
<i>Part proportionnelle</i>	1,11	1,01
Redevance prélèvement	0,02	0,01
Collecte et traitement des eaux usées		
Prix du service d'assainissement collectif	1,26	1,11
<i>Part fixe</i>	0,16	0,13
<i>Part proportionnelle</i>	1,10	0,98
Organismes publics		
Redevance pollution	0,26	0,24
Total ht	3,03	2,72
TVA	0,15	0,13
Total TTC	3,18	2,85

Bassin Loire-Bretagne : 3,18 €/m³

Mayenne-Sarthe-Loir : 2,85 €/m³



Vienne et Creuse : 2,74 €/m³



Le sous-bassin Vienne et Creuse regroupe 11 % des communes pour seulement 8 % de la population du bassin Loire-Bretagne. Il est constitué de communes de petite taille, 1 155 habitants en moyenne. Plus de 65 % des communes du sous-bassin sont équipées d'un service d'assainissement collectif.

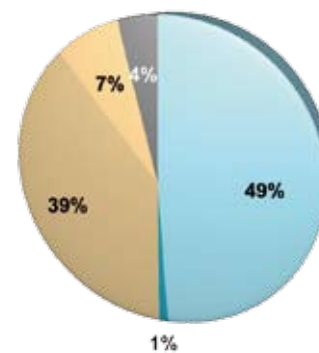
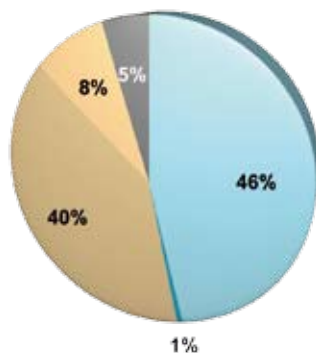
Le prix de l'eau dans le sous-bassin Vienne et Creuse est le plus faible du bassin Loire-Bretagne, moins 14 % par rapport à la moyenne du bassin. Hors redevance « prélèvement », toutes les composantes du prix sont inférieures à celles observées dans l'ensemble du bassin, moins 10 % pour les services d'eau potable et moins 15 % pour les services d'assainissement collectif.

FACTURE TYPE MOYENNE	Bassin euros / m ³	Vienne et Creuse euros / m ³
Production-Distribution de l'eau		
Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	1,34
<i>Part fixe</i>	0,38	0,31
<i>Part proportionnelle</i>	1,11	1,03
Redevance prélèvement	0,02	0,03
Collecte et traitement des eaux usées		
Prix du service d'assainissement collectif	1,26	1,07
<i>Part fixe</i>	0,16	0,18
<i>Part proportionnelle</i>	1,10	0,89
Organismes publics		
Redevance pollution	0,26	0,18
Total ht	3,03	2,62
TVA	0,15	0,12
Total TTC	3,18	2,74

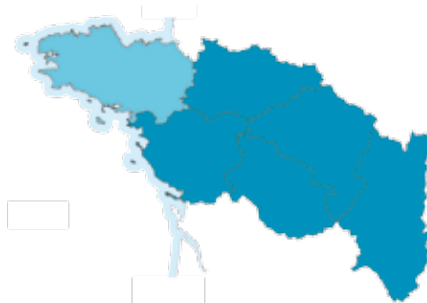
Bassin Loire-Bretagne : 3,18 €/m³

Vienne et Creuse : 2,74 €/m³

- alimentation eau potable
- redevance prélèvement
- TVA
- assainissement collectif
- redevance pollution



Vilaine-côtiers bretons : 3,74 €/m³



Le sous-bassin Vilaine-côtiers bretons regroupe 18 % des communes pour 26 % de la population du bassin Loire-Bretagne. C'est le sous-bassin le plus peuplé des sous-bassins composant le bassin Loire-Bretagne. Plus de la moitié de sa population est située en zone littorale (51 % de la population, 35 % des communes). 80 % des communes du sous-bassin sont équipées d'un service d'assainissement collectif (84 % pour les communes situées dans la zone littorale du sous-bassin). La taille moyenne des communes est de 2 320 habitants. Elle est beaucoup plus grande dans les zones littorales (3 379 habitants/commune en moyenne) que dans la partie intérieure (1 742 habitants/commune en moyenne).

Le prix de l'eau dans le sous-bassin Vilaine-côtiers bretons est supérieur de 17 % au prix moyen observé dans le bassin Loire-Bretagne. Cette différence concerne toutes les composantes du prix en dehors de la redevance « prélèvement ».

Le prix du service de production et de distribution de l'eau potable est supérieur de 17 % et l'écart est encore plus fort pour l'assainissement collectif (20 %).

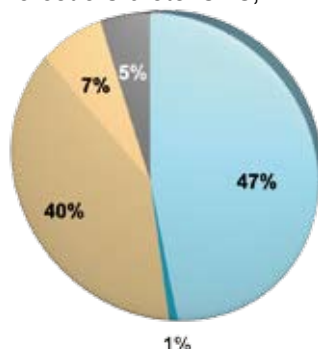
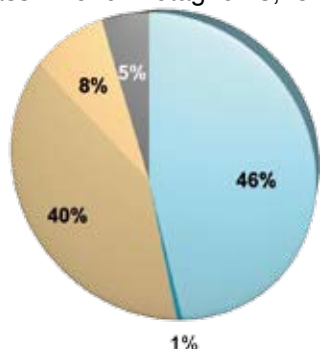
C'est dans la partie littorale que le prix est le plus élevé, même si celui observé dans la zone intérieure est relativement proche (différence de 7 %).

Le niveau de prix s'explique principalement par des problèmes liés à la quantité et la qualité de la ressource. De lourds investissements sont nécessaires pour prélever une ressource souvent difficile d'accès et pour potabiliser l'eau. Les ressources utilisées sont souvent exposées aux pollutions et nécessitent des systèmes de traitement sophistiqués et coûteux.

FACTURE TYPE MOYENNE	Bassin euros / m ³	Vilaine-côtiers bretons euros / m ³	Intérieur euros / m ³	Littoral euros / m ³
Production-Distribution de l'eau				
Prix du service d'alimentation en eau potable	1,49	1,76	1,81	1,71
<i>Part fixe</i>	0,38	0,44	0,46	0,42
<i>Part proportionnelle</i>	1,11	1,32	1,35	1,29
Redevance prélèvement	0,02	0,02	0,01	0,02
Collecte et traitement des eaux usées				
Prix du service d'assainissement collectif	1,26	1,51	1,41	1,61
<i>Part fixe</i>	0,16	0,21	0,22	0,21
<i>Part proportionnelle</i>	1,10	1,30	1,19	1,40
Organismes publics				
Redevance pollution	0,26	0,28	0,22	0,33
Total ht	3,03	3,56	3,45	3,67
TVA	0,15	0,17	0,16	0,19
Total TTC	3,18	3,74	3,61	3,86

Bassin Loire-Bretagne : 3,18 €/m³

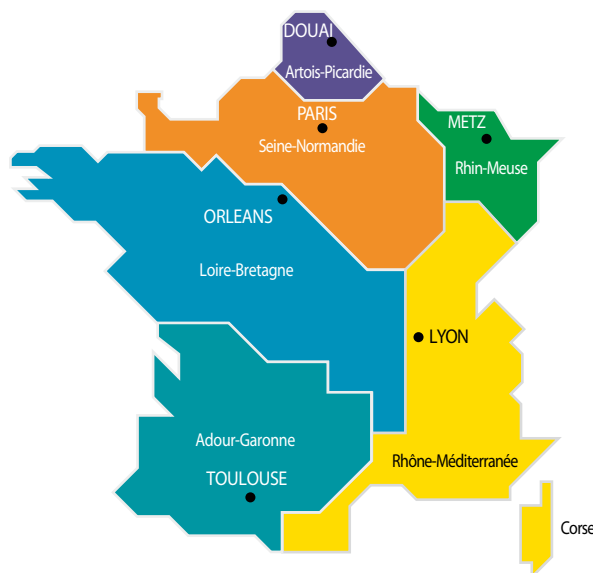
Vilaine-côtiers bretons : 3,74 €/m³



- alimentation eau potable
- redevance prélèvement
- TVA
- assainissement collectif
- redevance pollution

Le prix de l'eau en dehors du bassin Loire-Bretagne...

L'agence de l'eau Loire-Bretagne n'est pas le seul organisme à proposer une information sur le prix de l'eau. D'autres établissements l'ont précédée et assurent un suivi régulier du prix de l'eau. Ainsi, les 5 autres agences de l'eau réalisent une enquête à l'échelle de leur territoire respectif. L'Institut français de l'environnement (Ifen) propose également une évaluation du prix moyen à l'échelle nationale.



A titre d'information, le prix de l'eau moyen à l'échelle des grands bassins hydrographiques est fourni dans le tableau suivant. Il s'agit des dernières données connues à ce jour. Il est important d'avoir à l'esprit d'une part que les prix ne portent pas tous sur la même année, d'autre part que les méthodes utilisées pour les construire ne sont pas totalement similaires.

Producteur de l'information	Prix moyen de l'eau (année concernée)
Agences de l'eau :	
Adour-Garonne	3,09 €/m ³ (2006)
Artois-Picardie	3,46 €/m ³ (2006)
Loire-Bretagne	3,18 €/m ³ (2006)
Rhin-Meuse	2,81 €/m ³ (2006)
Rhône-Méditerranée et Corse	2,79 €/m ³ (2005)
Seine-Normandie	3,14 €/m ³ (2005)
Ifen	3,01 €/m ³ (2004)

Au sein du territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, il convient également de signaler l'existence d'institutions effectuant un suivi régulier du prix de l'eau à l'échelle d'entités administratives, comme par exemple des observatoires régionaux de l'environnement (Bourgogne, Poitou-Charentes), ou encore certains conseils généraux.

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Avenue Buffon BP 6339 - 45063 ORLEANS CEDEX 2 - Tél. : **02 38 51 73 73** - Fax : **02 38 51 74 74** - www.eau-loire-bretagne.fr - webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Conception : **Ecodécision** - coordination : **Agence de l'eau Loire-Bretagne - Hervé Gilliard - Paule Opériol**

Crédit photos : **Jean-Louis Aubert**

Cartographie : **Ecodécision & agence de l'eau Loire-Bretagne - Natalie Forest**

Maquette, illustrations et réalisation : **Agence de l'eau Loire-Bretagne - Christophe Brochier**

Impression : **Imprimerie Nouvelle** 45800 Saint-Jean-de-Braye (45) - imprim'vert



Date d'achèvement du tirage : **mai 2008**
ISBN : **978-2-916869-08-7**
dépôt légal : **mai 2008**



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

ISBN : 978-2-916869-08-7